

Frédéric Lebaron

La politique française « contre l'exclusion » et le néolibéralisme

Un sondage récent publié dans le quotidien *Libération* faisait apparaître que la popularité du premier ministre Lionel Jospin est indissociable de celle de ses deux mesures de politique économique et sociale les plus volontaristes : la loi sur la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures, qui a suscité une grande hostilité du patronat français, et la création des « emplois-jeunes » (avec un objectif de 700.000 emplois dont la moitié dans les services publics et l'autre dans le secteur privé), qui a suscité une forte demande de la part des jeunes diplômés notamment (très visible à la rentrée de l'année universitaire 1997-98). Le gouvernement est aujourd'hui en train de faire approuver par le parlement une loi contre l'exclusion, qui sera selon ses promoteurs le troisième volet social du « réalisme de gauche » cher à Lionel Jospin : cette loi (loi Aubry) permettra d'étendre un certain nombre de droits sociaux aux personnes les plus démunies socialement et économiquement (en matière de logement, de surendettement, de couverture médicale...)

Ces trois grandes mesures (sur lesquelles le gouvernement insiste volontiers) ont pour point commun d'avoir été sinon conçue du moins mises en avant à la suite des mouvements sociaux importants qui ont lieu depuis la fin de l'année 1995 : le mouvement social de novembre et décembre 1995, le mouvement des chômeurs commencé en décembre 1997, et, plus largement, l'ensemble des luttes de ce qu'on appelle parfois les « sans » (sans-papiers, sans-logis, sans-emplois...) Ils ont modifié le rythme des priorités gouvernementales, l'ont incité à répondre de manière plus urgente, l'ont poussé à ne pas renier totalement ses promesses électorales en concédant des lois sociales qui semblent, au moins au premier abord, défier la logique néo-libérale de la « mondialisation ». Je montrerai très brièvement que ces trois lois expriment plus les ambiguïtés du gouvernement Jospin qu'elles manifestent une véritable résistance volontariste aux lois du marché mondial. Les politiques économiques sont le résultat d'un processus de construction sociale où s'affrontent des agents aux intérêts différenciés, multiples, et aux ressources très inégales, ce que Pierre Bourdieu appelle un « champ » : les mesures formalisées par le droit sont le produit de l'état des rapports de forces sociaux entre ces agents. On peut dire aujourd'hui que ces rapports de forces sont sans doute moins favorables aux tendances néo-libérales qu'avant les élections législatives de 1997, mais qu'ils leur restent tout de même *très largement* favorables. La politique actuelle du

gouvernement de la « gauche plurielle » n'est pas une politique de résistance au néolibéralisme, mais une politique d'accompagnement du néolibéralisme : elle s'infléchit dans un sens plus « social » lorsque des forces externes l'y poussent et uniquement dans ce cas. Livré à sa seule dynamique interne, le gouvernement penche vers la droite, mais la pression exercée par les mouvements sociaux, les intellectuels critiques, une fraction contestataire des médias, et, dans une moindre mesure, les partis satellites du PS (Verts et PCF surtout), rééquilibre ponctuellement cette inflexion. Pour reprendre l'analogie utilisée par Pierre Bourdieu dans *La Misère du Monde*, la main droite de l'Etat (celle qui restreint les dépenses, favorise le dynamisme des marchés, se soumet dans les négociations internationales aux logiques les plus conservatrices) se bat tous les jours contre sa main gauche (celle qui cherche à étendre les droits sociaux et écologiques, combat les injustices et les souffrances). La main gauche est en position de faiblesse et, sans l'existence des mouvements sociaux, tout laisse penser qu'elle plierait vite dans son bras de fer incessant avec la main droite. Le ministère des finances, la Banque centrale indépendante, restent très largement conformes à ce qu'ils sont dans la plupart des pays du monde, des agents de la remise en cause de l'Etat social, et combattent souvent pied à pied les mesures volontaristes en cherchant à les vider de leur contenu. Les mesures « de gauche » sont instrumentalisées dans une logique électorale, deviennent des symboles, les effets d'annonce pour médias primant le contenu réel et la logique d'ensemble. Néanmoins elles existent, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays et ne serait sans doute pas le cas sans l'existence de forces de contestation actives du néolibéralisme. Je vais rapidement présenter ces trois grandes mesures et expliquer en quoi elles expriment, dans leur contenu même, l'ambiguïté que je viens d'évoquer.

La loi sur les 35 heures a suscité une réaction violente de la part du CNPF, mais elle a pourtant des limites objectives, du point de vue de la remise en cause de la logique néolibérale. Son application contraignante est repoussée dans le temps et le contenu des accords de RTT est laissé relativement ouvert à la négociation de branche et d'entreprise (le patronat s'est d'ailleurs engouffré dans la brèche en dénonçant les conventions collectives dans certains secteurs, comme le commerce, au nom du fait qu'elles seraient contraires à la nouvelle loi). Les financements pour aider les entreprises à passer aux 35 heures sont plus élevés que ceux prévus pour former les syndicats. Les divisions syndicales très importantes peuvent avoir pour effet de faire prévaloir des accords défavorables en termes de salaires et plus encore de conditions de travail. En France, un rapport vient de montrer que le travail à temps partiel contraint est le plus élevé en Europe (4 sur 10 selon le CSERC). On peut penser que la réduction du temps de travail dans un contexte de rapports de force aussi défavorables aux salariés (en particulier au niveau des entreprises) risque de conforter les mécanismes de précarisation et les contraintes temporelles qui pèsent sur une partie d'entre eux. L'espace de négociations et de luttes ouvert par la loi peut déboucher sur un petit nombre d'accords, sur un faible nombre de créations d'emplois et sur une précarisation accrue sur le lieu de travail : cet échec serait utilisé comme la preuve de l'impossibilité de toute démarche volontariste.

Les emplois-jeunes sont eux aussi mis en place sur un rythme relativement lent : 100.000 seraient annoncés pour la fin de l'année, uniquement dans le secteur public (pour le moment), où ils sont censés correspondre à de nouveaux besoins, le fameux « tiers secteur d'utilité sociale ». Ces contrats sont des contrats « précaires » (CDD de 5 ans), mais moins précaires que d'autres. Ils s'adressent à des jeunes souvent diplômés, les étudiants sortis du système universitaire y ayant trouvé une sorte de bouffée d'oxygène pour échapper au chômage et à des emplois encore moins intéressants. Le succès même de ces contrats révèle l'état de délabrement des conditions d'entrée dans la vie active en France. Ils apparaissent bien comme un « progrès » pour beaucoup de jeunes précarisés, mais, symétriquement, ils sont souvent perçus comme une menace accrue pour les salariés à statut. En effet, le manque de définition des nouvelles tâches auxquelles correspondent ces emplois fait craindre à ces derniers la mise en concurrence des non-statutaires et des statutaires et un mouvement de dégradation généralisée. Les perspectives de titularisation à la fin du contrat vont être un enjeu énorme. Si le contrat peut permettre effectivement de préparer les jeunes à l'entrée sur le marché du travail dans de meilleures conditions, il peut aussi n'être qu'une sortie temporaire à la surface de la marée montante de la précarisation à laquelle ces jeunes seront à nouveau confrontés (bientôt).

En ce qui concerne maintenant la loi contre l'exclusion (programme triennal de prévention et de lutte contre l'exclusion...), il faut souligner à quel point il s'agit d'une loi « classique » (ce n'est pas péjoratif) de la main gauche de l'Etat, une loi « sociale » qui ne s'attaque pas aux causes économiques de la pauvreté et de la précarisation, mais qui n'est pas non plus principalement orientée vers l'activation des dépenses passives comme dans d'autres pays (le thème du workfare est encore assez peu présent en France aujourd'hui) : elle est conçue comme une extension cohérente de certains droits sociaux aux groupes les plus démunis. Je précise ici qu'elle est en cours de vote (seul un premier volet a pour l'instant été voté en première lecture) et que je ne peux donc pas trop entrer dans le détail technique des mesures, qui demanderaient à être étudiées plus longuement. Son budget global se monte à 50 milliards de Francs. Ses grandes lignes sont : un volet logement avec par exemple l'accroissement des restrictions légales en matière d'expulsions, le développement d'un fonds solidarité-logement, une taxation sur l'inhabitation, etc. ; un volet « emploi », où des contrats emplois consolidés (CEC) financés à 80% par l'Etat sont redéfinis un peu sur la logique des emplois-jeunes (contrats de 30 heures hebdomadaires, au lieu d'un mi-temps, reconductibles et d'une durée possible de cinq ans), des programmes de formation et d'insertion (TRACE, trajet d'accès à l'emploi) sont créés à destination des jeunes les plus défavorisés (contrat

pouvant aller jusqu'à 18 mois pour 60.000 jeunes, avec une rémunération visant à les former et les insérer) ; un volet « services publics », où sera prévue la possibilité pour les plus pauvres d'accéder aux services de base, tels que l'eau, l'électricité, le téléphone ; un volet « aide financière d'urgence ». La loi prévoit aussi d'améliorer l'expression des chômeurs et des personnes sans ressources (enjeu très lié au mouvement des chômeurs), et favorise les entreprises d'insertion par l'économie par des « plans locaux pour l'insertion et l'emploi ». Enfin, une deuxième partie de la loi consacrée à la couverture médicale universelle est en cours de réalisation. Elle a été élaborée en relation étroite avec les associations dites de lutte contre l'exclusion (dont une partie, proche de Martine Aubry et de la CFDT, sont d'origine ou d'inspiration chrétienne). Elle est en retrait par rapport aux revendications plus radicales du mouvement des chômeurs : le relèvement des *minima* sociaux est considéré comme trop coûteux compte tenu des contraintes budgétaires, l'idée d'un revenu minimum d'existence (allocation universelle) n'est pas du tout reprise, pas plus que celle du revenu social étudiant laissé de côté pour le moment. On ne peut qu'être frappé par la modestie de la loi comparée à l'urgence économique dans laquelle se trouve une grande partie de la population et surtout à l'ambition de ses promoteurs, qui insistent à la fois sur sa cohérence et son ampleur. Ses points forts sont à rapprocher des mouvements sociaux récents : le droit au logement renvoie aux actions du « Droit au logement », une organisation radicale qui a eu recours à des occupations sauvages et à une forte médiatisation pour imposer ce thème, le volet services publics correspond aux actions visant à obtenir la « gratuité » d'un certain nombre de services pour les chômeurs, etc. Néanmoins, le projet laisse de nombreuses associations sur leur faim et, comme pour les mesures éducatives du gouvernement Jospin, on ne peut que déplorer l'écart entre les intentions et le financement proposé, alors que le retour de la croissance permet des rentrées fiscales plus élevées... Au même moment, certains élus socialistes évoquent la possibilité de rendre le régime fiscal des *stock options* encore plus favorable à leur développement : la main droite de l'Etat veille !

En somme, si l'exception française devait servir de « modèle » à d'autres forces de gauche européennes -ce que je ne crois pas, il s'agit surtout d'un exemple à méditer-, ce n'est sans doute pas par le contenu des mesures du gouvernement Jospin, mais par l'existence d'une dynamique de résistance collective au néolibéralisme, dont le gouvernement de gauche apparaît comme un point d'appui possible mais non comme un moteur : cette résistance suppose à la fois des collectifs et des associations militantes, syndicales, mobilisées, et aussi l'intervention active des intellectuels les plus autonomes.